

## MAIRIE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 24 mai à 17h30, la Commission Administrative du C.C.A.S de SAINT-PÈRE-EN-RETZ s'est réunie à la mairie, sous la Vice-présidence de Mme Ginette VALLÉE.

Date de convocation : 17 mai 2023

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme Ginette VALLÉE, Adjointe aux Affaires Sociales, M. Stéphane BUREAU, Mme Aurélie LERAY, Mme Thérèse AVRIL, M. Michel BOUILLANT.

**EXCUSÉ (E) (S)** : M. Jean-Pierre AUDELIN, Président, donnant pouvoir à M. Stéphane BUREAU, M. Christian AUDION donnant pouvoir à Mme Thérèse AVRIL.

**ABSENT (E) (S)** : Mme Hélène DANCER CAMARASA, Mme Anaïs GROLLIER.

**SECRÉTAIRE** : Mme Aurélie LERAY.

#### Délibération N°2023.05.01

#### **OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TRANSPORT SOLIDAIRE**

L'association Mobilité Solidaire Sud Estuaire a pour objet de permettre aux habitants de la Communauté de Communes Sud Estuaire dépourvus de moyens de transport d'effectuer certains déplacements, grâce à des chauffeurs bénévoles.

En 2022, dans sa délibération N°2022.05.02, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a octroyé une subvention de 400.00€ à l'association.

Cette subvention a permis à quelques habitants de la commune Saint-Père-en-Retz, détenteurs d'une carte de transport régional gratuit Aleop et sur présentation de celle-ci au chauffeur, d'effectuer certains déplacements vers les distributions d'aide alimentaire, des rendez-vous médicaux, et des entretiens préalables à l'embauche.

Un récapitulatif des bénéficiaires, transports et coûts par transport a été remis par l'association.

Le renouvellement de cette subvention garde le même objet, soit de permettre une gratuité des déplacements vers les distributions d'aide alimentaire, les rendez-vous médicaux, les entretiens préalables à l'embauche, les formalités judiciaires, les suivis d'aide au retour à l'emploi, lorsque aucune autre possibilité de transport n'est accessible ou possible.

Le transport peut s'effectuer sur le territoire de la Communauté de Commune Sud Estuaire, les communes avoisinantes, à Saint-Nazaire.

La cotisation annuelle liée à l'adhésion à l'association par le bénéficiaire reste à sa charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de renouveler cette subvention à l'association Mobilité Sud Estuaire pour un montant de 400.00€.

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-264402363-20230525-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 25-05-2023

Publication le : 25-05-2023

La Vice-Présidente  
pour le Président,



Ginette VALLÉE